

Fiche profil de poste

Circonscription : STRASBOURG ASH

Libellé du poste : Enseignant à l'Unité d'Enseignement de l'ITEP (Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique) des Mouettes de Strasbourg.

1. Définition du poste :

L'ITEP des Mouettes est un institut thérapeutique, éducatif et pédagogique dans lequel une unité d'enseignement y est présente. L'ITEP accueille des enfants ou des adolescents de 6 à 16 ans qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé. (Art. D. 312-59-1. du Code de l'Education). Les jeunes sont considérés comme ayant une situation de handicap passagère. Les enfants ou adolescents peuvent avoir un accompagnement différencié au regard de leurs besoins : en ambulatoire, en accueil de jour, en soirée, de nuit, en scolarité partagée école/institut ou temps complet intra muros). L'Unité d'enseignement de l'ITEP est composée : d'une unité d'enseignement de 4 groupes en interne et d'une unité externe de 4 groupes au sein d'écoles et de collèges de Strasbourg.

L'enseignant est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ITEP.

2. Missions :

L'enseignant :

- assure les enseignements et met en œuvre de situations d'apprentissage et d'adaptations pédagogiques en réponse aux besoins des élèves à partir de progressions personnalisées, en référence aux programmes.
- conduit des projets porteurs de sens dans un cadre pédagogique rassurant, sécurisant et innovant
- travaille en lien étroit avec l'équipe pédagogique, et l'équipe éducative et thérapeutique de l'ITEP
- accompagne la scolarisation des élèves en classe ordinaire, en fonction de leur projet, en apportant les démarches et les outils adaptés à leurs besoins et préserve la continuité des apprentissages avec la classe de référence de l'élève
- construit le lien et accompagne les enseignants de l'établissement scolaire
- mobilise sa fonction ressource: apporte des conseils à l'ensemble de la communauté éducative
- participe aux réunions d'équipe : de concertation, d'élaboration de projet (PPA, PPS..), d'analyse des pratiques
- veille à la continuité des apprentissages et de la scolarité

3. Compétences et qualités requises par le candidat :

- bonne connaissance du développement psychologique de l'enfant et de l'adolescent
- bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap
- aptitude au travail pluridisciplinaire et au partenariat
- bonnes capacités d'adaptation des exigences scolaires au handicap et aux aptitudes des élèves
- bonnes capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation
- bonnes capacités relationnelles (relations à construire avec plusieurs équipes pédagogiques)

4. Conditions de recrutement :

Le candidat devra être titulaire d'un CAPPEI ou d'une certification antérieure.

Les enseignants ne possédant pas de spécialisation peuvent obtenir ce poste à titre provisoire.

Les candidats seront convoqués devant une commission pour un entretien.

5. Cadre de référence :

Décret n° 2017-620 du 24 avril 2017 relatif au DITEP

Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017 relatif au cadre de référence de l'enseignant spécialisé

Contact pour obtenir des informations sur le poste :

IENASH : 03.88.45.92.30

Mise à jour 27 janvier 2020